

REGLEMENT DE L'EMBRUNMAN

- 01) Le règlement de la compétition en vigueur est celui de la fédération française sauf exceptions relatées plus avant
- 02) Seuls les arbitres portant la tenue officielle de l'organisation peuvent appliquer des sanctions.
- 03) Il est impératif de respecter le code de la route sur l'ensemble des parcours. Toujours bien tenir sa droite et respecter les priorités.
- 04) Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc **tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification**
- 05) Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passages des ponts.
- 06) Le concurrent qui désire abandonner est tenu de porter son dossard au poste d'organisation le plus près à un arbitre ou à un signaleur et sa puce au responsable du parc à vélo.
- 07) En cas de disqualification le concurrent devra remettre aux arbitres son dossard et sa puce devra être rendue au responsable du parc à vélo.
- 08) Les triathlètes seront tenus de porter les dossards (ventraux et dorsaux) sans qu'aucune partie de ces derniers ne soit cachée ou enlevée Il en sera de même pour les bonnets de bains (Numéros toujours à gauche), les numéros sur le casque vélo et les plaques vélo. Les vélos seront suspendus par la selle sur les barrières dans le parc à vélo.
- 09) Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.
- 10) Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra respecter l'obligation prévue dans l'article précédent.
- 11) En ce qui concerne le drafting, lorsque la première infraction est commise une pénalité de 5 minutes sera appliquée, pour la deuxième infraction une nouvelle pénalité de 5 minutes viendra se rajouter à la première et à la troisième infraction la disqualification sera prononcée.
- 12) A ce sujet la réglementation de la fédération française de cyclisme est appliquée pour les vélos rubrique spécification du matériel. Il est précisé que seuls les vélos de course et les vélos contre la montre sont autorisés. Les VTT, VTC et vélos urbains sont interdits.
- 13) Le bonnet de bain, 2 dossards, une plaque à vélo, 1 étiquette casque, 2 bidons vélo, une éponge et une caisse pour rangement des affaires de course sont fournis par l'organisateur. Ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course.
Un transpondeur sera donné au concurrent et rendu par ce dernier à la fin de la compétition au responsable du parc à vélo.

Système de caution transpondeur :

Avant de retirer son dossard le concurrent et afin de garantir le retour de la puce de chronométrage après votre course (puce qui vous sera remise au retrait dossard), il vous sera demandé de réaliser une caution par carte bancaire en ligne à hauteur de 75€. Ce dépôt de garantie sera à réaliser AVANT le retrait dossard. Le montant cautionné sera libéré de votre compte bancaire après le retour de votre puce de chronométrage.

Un email contenant toutes les modalités pratiques vous sera envoyé quelques jours avant la course.

Il est recommandé aux concurrents de se munir d'une torche frontale pour les heures de nuit.

14) Epreuve de remplacement de la natation

10 km de Course à pied, en cas d'intempéries ou de pollution. Décision prise en concertation entre la Préfecture, l'arbitre principal et l'organisateur.

15) Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la loi.

16) En dehors des points précédents, il est fait application du cahier des charges et du barème de sanctions de la fédération nationale conformément à l'article 1 à l'exception du drafting. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter, et notamment, reconnaît comprendre la réglementation relative au dopage.

17) Composition des ravitaillements : Eau minérale, boisson énergétique, boisson gazeuse, oranges, citrons, bananes, pommes, barres énergétiques, gels énergétiques, thé chaud à la sortie de la natation, sucre, pain d'épice, raisins secs.

Sandwichs, frites et bière pression à l'arrivée

- **Application de l'obligation de rendre un bidon vide en échange d'un bidon plein sur les postes de ravitaillement.**
- **Application de l'obligation pour tous les compétiteurs sur la course à pied d'utiliser un récipient de leur choix ou le gobelet biodégradable fourni par l'organisation pour être approvisionner en liquide. Ils devront donc s'arrêter pour faire remplir leur récipient en boisson. Aucun récipient ni bouteille ne sera fourni par l'organisation.**
- **Impérativement les déchets devront être déposés dans la zone de propreté et mieux dans les poubelles disposées sur la zone à cet effet. Aucun jet de déchets sur les parcours ne sera possible. Les arbitres auront pour mission d'être intransigeants avec les coupables.**

18) Le dossier d'inscription doit avoir toutes les lignes renseignées,

il doit être joint un fichier comprenant la licence de la FFTRI ou d'une fédération nationale étrangère de l'année au cours de laquelle se déroule la compétition

Pour le non licencié : il faut obligatoirement cocher la case pass compétition, remplir le questionnaire santé qui sera proposé lors de l'inscription (loi n° 2022-296 du 2 mars 2022), lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription nécessite la présentation d'un certificat de moins de 1 an postérieur au 16 août de l'année n-1 de non contre-indication à la pratique du sport ou du triathlon en compétition.

Attention si le bulletin n'est pas complet, il n'est donc pas valable et n'est pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. L'inscription sera remboursée dès le lendemain déduction faite d'une somme de 60€ pour frais de dossier et non-respect du règlement que le concurrent a accepté.

Vérifiez donc bien votre dossier avant paiement.

19) Prix de l'inscription

- **430€ jusqu'au 30/04/2025.**
- **Puis 470€ entre 01/05 et le 31/05/25**
- **Puis 530€ entre le 01/06 et le 08/07/2025**

Prix du pass compétition 10€ pour les non licenciés en triathlon

20) Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quelque motif que cela soit. **Attention ce point est important.**

Cependant en cas d'accident ou maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle l'incapacité physique à participer le 15 août 2025 à l'Embrunman Ou encore dans le cas du décès d'un des parents, conjoint ou enfant du concurrent dans la semaine précédant le 15 août 2025 et sur présentation d'un certificat de décès et d'un justificatif du lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un avoir de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2026. (hors pass compétition)

Aucune autre dérogation ne sera acceptée.

21) Attention les deux mails que vous recevez au moment de votre inscription, vous servent de justificatifs d'inscription et de paiement. **Aucun autre justificatif ne vous sera fourni.**

22) En cas de suppression de l'épreuve, réduction de 50% sur les droits d'inscription à l'épreuve de l'année suivante pour le même type d'épreuve.

23) Une fois le quota, précisé dans la fiche d'inscription, atteint, les dossiers de demande d'inscription seront refusés et les droits remboursés. **Ce quota est de 1300 concurrents.**

24) La date limite d'inscription est fixée au **08 JUILLET**. Passé cette date, les inscriptions ne seront plus acceptées.

Attention les inscriptions seront majorées (voir bulletin d'inscription et article 19 du présent règlement) en fonction des dates d'inscription.

25) **TRÈS IMPORTANT** : le retrait des dossards se fait uniquement à la salle des fêtes d'Embrun, Boulevard Pasteur (Centre-Ville et non Plan d'Eau). Aucune dérogation ne pourra être acceptée :

- Le 12 août de 14 h à 18 h,
- le 13 août de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- et le 14 août de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ATTENTION une pièce d'identité du concurrent devra obligatoirement être présentée (idem le 15 au matin à l'entrée du parc à vélo)

Une personne même d'un autre club pourra retirer le dossard d'un concurrent sous réserve de présenter sa carte d'identité et celle du concurrent.

26) Présence obligatoire des concurrents au briefing.

Le 14 août à 17h au Podium du Plan d'Eau.

27) Entrée des vélos dans le parc à vélo au Plan d'eau

Le 14 août de 13h30 à 18h30.

Attention le 15 au matin aucun vélo ne pourra rentrer dans le parc à vélo. Aucune dérogation possible.

En dehors des contrôles thermiques et électromagnétiques des vélos une bague sera mise par l'organisation lors de la rentrée sur le vélo, elle devra être présente tout au long de l'épreuve sur le vélo sous peine de disqualification et sera enlevée par l'organisation au moment de la sortie vélo

28) Entrée des concurrents dans le parc à vélo le 15 août

De 4h à 5h45

Les concurrents ne pourront rentrer dans le parc qu'avec la seule caisse qu'ils auront récupéré la veille à leur emplacement.

ATTENTION ne pas oublier sa puce car pas de possibilité de prendre le départ

Dans le cadre du plan Vigipirate un contrôle d'identité (carte d'identité ou passeport) sera fait avant l'entrée au parc à vélo.

Toute personne qui ne pourra présenter sa pièce d'identité ne pourra pénétrer dans le parc à vélo et participer à la course.

Ils ne pourront ressortir, se mettre en contact ou échanger matériel ou marchandises avec une personne se trouvant à l'extérieur de la zone organisation une fois passé le contrôle d'identité sous peine de plus pouvoir entrer et d'être disqualifié pour quelque motif que cela soit.

29) Heures de départ des épreuves :

- Le 15 départ pour les femmes à 5H50, pour les hommes à 6H
- Echauffement entre 5H30 et 5H40 dans le port

30) Heures limites de sortie du parc à vélo ou horaires de disqualification sur les parcours (voir dans le tableau en fin du règlement)

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard et sa puce à un arbitre ou un membre de l'organisation.

31) Remise des récompenses

Le 16 août à 10h au podium situé dans l'espace merchandising.

32) Postes de ravitaillement

a) Natation : départ et arrivée, parc à vélo

b) Vélo : parc à vélo, départ, arrivée, le Villars, Pont Neuf, Saint Clément, Arvieux, Col de l'Izoard, Vigneaux, Saint Clément, Pont Neuf.

c) Pédestre : parc à vélo, départ, arrivée, pont du Chaffal à la montée de Côte Chamois et à l'embranchement de route du pied du Roc et route du Chaffal, gendarmerie, digue, 4 postes d'épongeage répartis sur le parcours.

Chaque ravitaillement et poste d'épongeage sont utilisés sur les 3 tours. Un sac personnel contenant uniquement du ravitaillement pourra être déposé le matin de l'épreuve sur la ligne après la ligne d'arrivée et récupéré au passage sur ce point durant l'épreuve.

Les sacs concurrents destinés au ravitaillement personnel de l'Izoard sont pris obligatoirement par son propriétaire lors de son passage au sommet de l'Izoard. **Ces sacs ne seront pas ramenés au Plan d'Eau. Il est rappelé que ces sacs ne doivent contenir que du ravitaillement : boissons et aliments sinon cela sera considéré comme un aide extérieur avec pour conséquence la disqualification. Un contrôle sera effectué au moment du dépôt.**

Dans tous les cas se reporter à la page d'accueil pour les problèmes de ravitaillement

33) La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo. Pour le petit matériel aucune responsabilité de l'organisateur.

34) La sortie des vélos du parc à vélo ne pourra s'effectuer avant 17h20 soit après l'arrivée du dernier vélo. La puce sera rendue à la sortie.

Une fois sorti le concurrent ne pourra plus rentrer dans la zone organisation.

35) Chaque participant autorise expressément l'Embrunman Triathlon ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'Embrunman Triathlon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée.

36) Toutes précisions et explications sur ce règlement seront données lors du briefing.

37) Tout litige entre compétiteurs et organisation sera soumis aux Tribunaux de Gap ou au Tribunal administratif de Marseille

38) Prévisions horaires et horaires disqualificatifs

PREVISIONS HORAIRES EMBRUNMAN ET HORAIRES DISQUALIFICATIFS

1) **CYCLISME**

KM	LIEU	PREMIER	DERNIER
0	PLAN D'EAU	6H50	8H10*
8	ST EUSEBE	7H10	9H02
15	LES MEANS	7H26	9H14
19	ST APOLINAIRE	7H32	9H30
31	PRUNIERES	7H42	9H38
35,4	SAVINES	8H12	9H57
41,1	CROTS	8H21	10H10
43	ROND POINT LES ORRES	8H25	10H15
47,5	PONT NEUF	8H29	10H20
50	SAINT ANDRE	8H36	10H38
54	SIGURET	8H44	10H49
60	SAINT CLEMENT	8H55	10H56
66,2	GUILLESTRE	9H07	11H15
74,2	MAISON DU ROI	9H23	11H40
85,2	CARREFOUR ARVIEUX	9H45	12H14
96,6	CASSE DESERTE	10H05	13H02
98,4	COL DE L'ISOARD	10H15	13H10*
116	BRIANCON	10H44	13H34
124,9	PRELLES	10H52	13H50
131,6	LES VIGNAUX	11H18	14H25
137	CHAMPCELLA	11H26	14H55
155,5	ST CLEMENT	12H00	15H20
161,5	SIGURET	12H06	15H30

165,5	SAINT ANDRE	12H12	15H50
169	PONT NEUF	12H15	16H25 *
171	EMBRUN	12H20	16H20
175,5	CHALVET	12H28	16H30
182	LES VIGNES	12H35	16H55
185,5	PLAN D'EAU	12H39	17H15*

* : Horaires de disqualification/ EN ROUGE SUR LE TABLEAU

2) COURSE A PIED

KM	LIEU	PREMIER	DERNIER	
0	PARC A VELO	12H40		
14	LIGNE D'ARRIVEE	13H40	19H15*	1er TOUR
28	LIGNE D'ARRIVEE	14H40	21H15*	2ème TOUR
42,195	LIGNE D'ARRIVEE	15H40	23H15*	3ème TOUR

* : Horaires de disqualification/ EN ROUGE SUR LE TABLEAU